

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 59 (1997)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

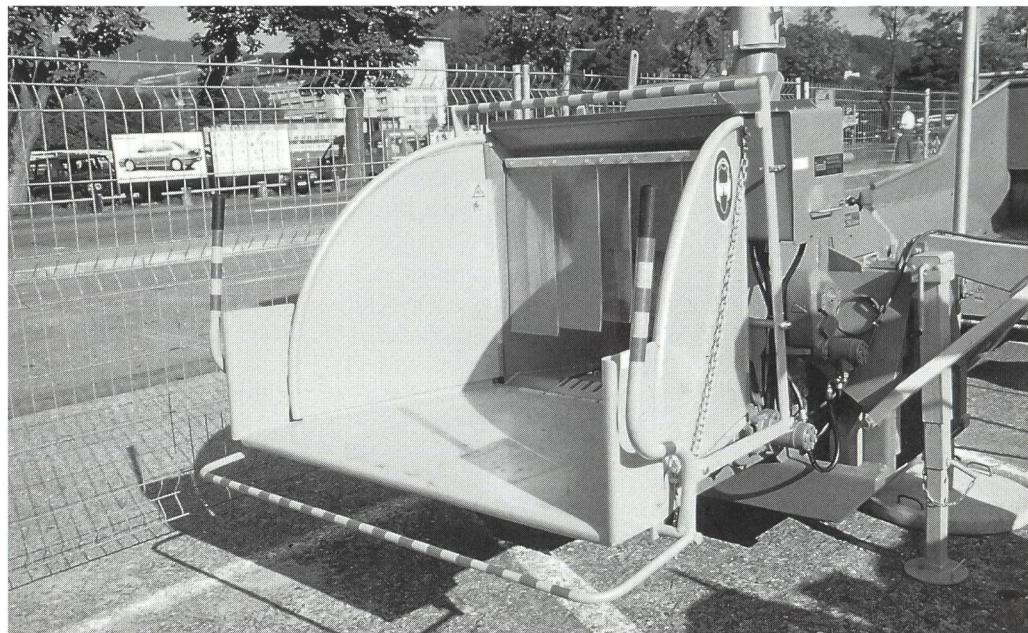
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cette déchiqueteuse est déjà équipée des nouvelles exigences de sécurité: l'arceau-déclencheur est placé au-dessous.

mandé de s'informer sur la sécurité de l'appareil désiré. A ne pas négliger non plus, les diverses parties du corps à protéger: la vue, l'ouïe et le visage.

Les vêtements seront portés moulants, près du corps; les manches larges et les moufles sont dangereuses. Si l'utilisateur de la machine veut se proté-

ger les mains, il ne portera donc que des gants dont les poignets maintiendront la manche.

Les déchiqueteuses munies d'une

grue et éventuellement d'un tapis roulant offrent une grande sécurité mais cela implique cependant que l'opérateur de la machine soit seul et ne quitte sa place de travail qu'après avoir débranché la machine et attendu son immobilité complète.

Ergonomie

Sur le marché, on trouve déjà un certain nombre de systèmes ergonomiques, autrement dit des systèmes qui permettent de travailler sans prendre de mauvaises postures. En tenant compte de ce facteur, l'utilisateur veille à sa santé.

Pour les machines actuelles, il existe déjà des dispositifs épargnant le dos. Citons, pour conclure, l'invention d'un utilisateur qui a conçu un bras de levage hydraulique pour soulever de lourdes pièces de bois sur sa fen-deuse verticale.

Pour de plus amples informations, s'adresser au SPAA, tél. 021 995 34 28.

Nouvelles des sections

BE



Examen de groupes 1998 pour l'obtention du permis de conduire de la catégorie G

Le permis de conduire de la catégorie G est délivré lorsque l'examen théorique correspondant a été réussi. Il autorise aussi la conduite de cyclo-moteurs.

Des membres de l'Association bernoise de technique agricole (ABTA) donneront préalablement une instruction préparatoire durant 2 demi-journées. Cette instruction se fait par groupes et par district. Les adolescents qui en

1998, auront atteint l'âge de 14 ans révolus (année de naissance 1984 ou plus âgés, pourront suivre l'instruction préparatoire pour ensuite passer l'examen qui sera supervisé par des experts en matière de circulation routière de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN). Le permis de conduire ne pourra, au plus tôt, être établi et délivré qu'après l'âge de 14 ans.

Frais

- Traitement de la requête pour l'obtention d'un permis de conduire.
- Examen théorique par groupes (par écrit).
- Etablissement d'un permis de conduire.

Ces émoluments seront facturés par l'OCRN suite à l'établissement du permis de conduire.

L'Association bernoise de technique agricole (ABTA) vous enverra une fac-

ture séparée pour ses frais (y compris le matériel utilisé pour l'instruction théorique).

L'inscription devra se faire au moyen de la formule officielle, **au plus tard jusqu'au 15 décembre 1997**. Les inscriptions qui parviendront à l'OCRN passé ce délai ne pourront plus être prises en considération pour l'examen de groupes prévu en 1998. La formule d'inscription peut être obtenue auprès des centres d'expertises et d'examens de l'OCRN (les commandes collectives, par exemple pour des classes d'écoles, sont appréciées).

CEE Berne, Schermenweg 9, 3011 Berne (tél. 031 634 25 40/55)

CEE Oberland bernois, Gwattstrasse, 3604 Thoune (tél. 033 334 27 21)

CEE Seeland/Jura bernois, Hauptstrasse 1, 2552 Orpund (tél. 032 344 20 25)

CEE Haute-Aargovie/Emmental, Hardstrasse 4, 4922 Bützberg (tél. 062 963 16 22)

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Centre d'expertises et d'examens de Berne, tél. 031 634 25 40/55.

Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne.

